



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 67555

Texte de la question

M. Maxime Gremetz rappelle à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, que la loi Fillon 2003 prévoit une retraite anticipée pour les personnes handicapées, mais elle ne prend pas en compte les personnes devenues handicapées pendant leur carrière, ou très peu. Il lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre afin que cette catégorie de personnes puisse également bénéficier de cette mesure de justice et d'égalité des droits sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67555

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12207

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)